

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024 – 19H00**

Ouverture de la séance : 19 heures

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau lors de ses séances des 22 octobre 2024 et 19 novembre 2024 :

- séance du 22 octobre 2024 :

1/ Bilan Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à mi-parcours : M. HOAREAU, agent du SDE03, a présenté une synthèse du bilan qui relate l'avancement des grands objectifs stratégiques.

2/ Voirie Communautaire – Refonte : le projet de refonte concernant la voirie communautaire a été présenté au Bureau Communautaire et à la Conférence des Maires. La Conférence des Maires a émis un avis favorable par 13 voix pour et 1 voix contre (M. GROULY) à la proposition de Monsieur le Président.

Le Bureau Communautaire par 14 voix pour et 1 voix contre (M. POUZERAT) a validé la proposition faite pour la refonte de la voirie communautaire. Ce projet sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

3/ Fonds de concours pour les aménagements de bourgs et la réhabilitation du patrimoine bâti de caractère, seul Monsieur le Maire de Saint-Prix a indiqué souhaiter déposer un dossier pour réaliser l'aménagement de la rue de la Mairie avec réduction de chaussée, élargissement des trottoirs, étude d'aménagement de piste cyclable avec raccordement au réseau existant, création d'une bande de stationnement, reprise des bandes de roulement, plantation d'arbres et arbustes, reprise des eaux pluviales et, en sus, rénovation et enfouissement de l'éclairage (non compris dans le plan de financement présenté).

4/ Un point a été présenté sur les dossiers en cours : Studio'J, Résidence d'artistes, révision SPR, liaison Maison France Services, église de Saint-Etienne-de-Vicq, voirie 2024, végétalisation de la cour d'école, ombrières photovoltaïques sur parking des écoles, transfert eau et assainissement collectif, informatique, diagnostic bureautique sur optimisation des coûts, PAT, mobilité et CRTE.

5/ Le calendrier de la CLECT a été présenté aux élus.

- séance du 19 novembre 2024 :

La Charte avec les familles a été signée officiellement entre la Communauté de Communes et la MSA Auvergne, qui a souhaité travailler avec la collectivité autour de projets famille et parentalité, pendant 3 ans. Est également co-signataire la CAF, qui accompagne déjà la Communauté de Communes dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Grâce à des financements sur 3 ans, et l'appui d'un technicien d'action sociale, la MSA permettra à la collectivité de proposer des actions en direction des familles, des jeunes, de la petite enfance, etc...

Le bilan de l'année 2024 et les perspectives de l'année 2025 de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de Grandir en Milieu Rural (GMR) ont été présentés par Madame Nadège LAJOIE, responsable du Pôle Enfance Jeunesse-Culture-Sport, en présence du Vice-Président du Conseil d'Administration, de la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et de 2 animateurs territoriaux.

Un point a été présenté sur les dossiers en cours : contentieux piscine, camping de Lapalisse, accueil allocataires RSA, imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), date de cérémonie des vœux, compétence de la Communauté de Communes liée à la petite enfance et contrat prévoyance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été transférées :

- conclure l'avenant N°2 à l'accord cadre de fournitures de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine commune pour le groupement de commandes Cuisine / EHPAD avec l'entreprise Allier Volailles titulaire du lot N°5 Volailles,
- conclure l'avenant N°2 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, lot 3 : Étanchéité avec l'entreprise SUCHET ; l'avenant a pour objet les travaux en plus value concernant la création d'un chéneau pour la somme de 2 175,20 € H.T.,
- proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), dans le cadre du 10ème embouteillage, un atelier maquillage à destination des enfants ; le tarif sera de 2 € par maquillage,
- conclure le marché relatif aux travaux d'aménagements du parking du Centre Jeunesse et Culture avec la société COLAS ; le montant du marché est de 34 650 € H.T.,
- conclure le marché relatif aux travaux de voirie communautaire Zone de Rosières avec la société COLAS ; le montant du marché tranche ferme est de 94 145,22 € H.T.,
- proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), aux enfants de 3 à 12 ans, le samedi 2 novembre 2024 après-midi divers ateliers sur le thème d'Halloween ; le tarif sera de 8 € par enfant pour la ½ journée,
- vendre les mobile-homes N°1 et N°2 du camping de Bert à un particulier au tarif de 500 € l'un,
- vendre le mobile-homes N°3 du camping de Bert à un particulier au tarif de 500 €,
- rembourser à un particulier la somme de 11,25 € T.T.C. correspondant à son règlement pour un acompte sur réservation au camping de Lapalisse ; cette réservation était programmée pour rendre visite à un proche en EHPAD, finalement fermé aux visiteurs pour cause covid,
- rembourser à un exposant la somme de 65 € T.T.C. correspondant à son règlement pour son inscription en tant d'exposant à l'embouteillage 2024 ; il n'a pas pu être présent pour raison familiale (hospitalisation d'un proche),
- compléter la décision du Président en date du 29 février 2024 concernant les prestations et animations 2024 proposées au FABLAB du « PAYS DE LAPALISSE » par l'ajout d'animations, moyennant la somme de 15 € : jeux à destination des scolaires, des professionnels et organismes de l'enfance, de la petite enfance,...
- rembourser à un exposant la somme de 95 € T.T.C. correspondant à son règlement pour son inscription en tant d'exposant à l'embouteillage 2024 ; il n'a pas pu être présent pour raison médicale,
- signer avec le Conseil Départemental de l'Allier la convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements anciennement « Médiathèques Têtes de Réseau » (MTR), dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2024 – 2028,
- signer avec l'Institut d'Auvergne Rhône Alpes du Département des Territoires (IADT) une convention de partenariat relative à un projet collectif tuteuré : « étude sur la mobilité du territoire du PAYS DE LAPALISSE »,
- conclure avec la société CTR OFEE LEYTON une convention de recherche en recettes supplémentaires en matière de fiscalité (IFER) sur les transformateurs électriques implantés sur le territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »,
- conclure l'avenant N°2 au marché de travaux de voirie communautaire 2023 avec l'entreprise EUROVIA DALA SAS ; l'avenant N°2 modifie la durée du marché précisée dans l'article B5 de l'acte d'engagement à 1 mois en 2 périodes fractionnées : 29 juillet 2024 au 09 août 2024 et 9 septembre 2024 au 20 septembre 2024,
- proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), aux enfants de 3 à 12 ans, le samedi 21 décembre 2024 après-midi divers ateliers sur le thème de Noël ; le tarif sera de 8 € par enfant pour la ½ journée,
- conclure le contrat de services d'utilisation du progiciel MARCO avec la société AGYSOFT (34790 GRABELS) ; le montant du marché est de 2 976 € H.T. par an ; la durée du contrat est de 3 ans à partir du 29/12/2024,
- conclure l'avenant N°3 au marché de travaux de voirie communautaire 2023 avec l'entreprise EUROVIA DALA SAS ; l'avenant N°3 modifie la durée du marché et rectifie l'avenant 2 précisée dans l'article B5 de l'acte d'engagement à 1 mois en 2 périodes fractionnées : 29 juillet 2024 au 09 août 2024 et 9 septembre 2024 au 14 octobre 2024.

1/ BILAN PCAET À MI-PARCOURS.

Les membres du Conseil Communautaire confirment avoir reçu l'intégralité du bilan du Plan Climat Air Énergie de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE ; une synthèse du bilan qui relate l'avancement des grands objectifs stratégiques est présentée en séance :

- Consommation d'Énergie : hausse de 10,2% entre 2015 et 2022, soit au-dessus de l'objectif fixé,
- Production d'Énergie Renouvelable : hausse de 26% entre 2015 et 2022, en-deçà de l'objectif fixé, mais il faut noter qu'en 2023 et 2024 il y a eu une recrudescence des projets photovoltaïques qu'ils soient privés, agricoles ou publics,
- Émissions de Gaz à Effet de Serre : pas d'évolution entre 2015 et 2022, mais une forte proportion due aux transports routiers et à l'agriculture (89%), pour lesquels les collectivités ne peuvent pas intervenir directement,
- Qualité de l'air : l'évolution des différents composants d'analyse de la qualité de l'air est bonne mais en-deçà des objectifs,
- Stockage carbone : 84 % du stockage est réalisé grâce aux forêts et aux prairies. Une progression de 0,8% par an est enregistrée.

Il faut noter que 90% des actions inscrites sont en cours de réalisation ; le bilan est encourageant car :

- pour les communes et l'EPCI, 19 fiches actions sont en cours, 1 est réalisée, 1 est non réalisée,
- pour les partenaires, 33 fiches actions sont en cours, 2 sont réalisées et 4 sont non réalisées.

Le Conseil à l'unanimité prend acte de la présentation du bilan complet du Plan Climat Air Énergie et le valide en l'état. Ce document sera prochainement mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, un exemplaire sera disponible en consultation à l'accueil au siège de l'EPCI.

2/ MISE EN OEUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES GARDES CHAMPÊTRES.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de mettre en place le régime indemnitaire tel que prévu par le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 pour l'agent qui relève de la filière de police municipale. Le taux de la partie fixe sera appliqué par arrêté du Président dans la limite du taux prévu par décret, et le plafond de la part variable de l'IFSE est identique à ceux des autres agents relevant de grades de la catégorie C, et dans les limites prévues par le décret.

3/ VERSEMENT DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES VERSÉES AUX AGENTS.

À la demande du Service de Gestion Comptable, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le versement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents relevant de la liste des emplois présentée ; c'est à dire à l'ensemble des emplois de catégorie B et C.

4/ RAPPORT SOCIAL UNIQUE.

Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation en séance de la synthèse du rapport social unique de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

5/ SPECTACLE SON ET LUMIÈRE – TARIFS ET PARTENARIAT.

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les contours du nouveau spectacle Son et Lumière ainsi que les dates pour 2025. Ce spectacle portera sur le 500ème anniversaire de la mort du Maréchal de La Palice Jacques II de CHABANNES, mort le 24 février 1525. Pour cette édition 2025, le scénario et la mise en scène seront co-réalisés en interne par des membres des Compagnons du Temps et notre agent de développement de l'Office du Tourisme, Samantha DORLAC. La société qui assurera la mise en lumière et le mapping de cette édition sera prochainement sélectionnée par le Comité de Pilotage, des auditions de qualité se sont déroulées la semaine dernière.

La grille tarifaire des partenariats présentée ainsi que les tarifs d'entrée sont inchangés par rapport à l'année 2024 et sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Monsieur le Président est autorisé à déposer un dossier de subvention pour bénéficier des fonds FEADER dans le cadre du programme LEADER.

6/ MÉDIATHÈQUE – GRILLE TARIFAIRE.

La grille tarifaire de la Médiathèque est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire et sera applicable à compter du 1er Janvier 2025.

Les principales modifications portent sur :

- l'uniformisation des abonnements ; l'abonnement simple est supprimé, seul l'abonnement complet est maintenu sans augmentation des tarifs. Il permet de bénéficier du prêt de 25 documents pour une durée de 3 semaines.
- La gratuité pour les enfants de moins de 14 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes.
- La gratuité pour les assistants maternels et familiaux, ainsi que les écoles ou associations.

7/ SERVICE DE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE – MODIFICATION DE TARIF.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de fixer le tarif des repas facturés aux usagers du Service de Portage de Repas à Domicile à 8 €, à compter du 1er Février 2025.

Monsieur ROUSSILHE, demande à ce que le tarif des repas mixés soit ramené à 8 € également (au lieu de 10,50 € actuellement) car ce type de repas est servi aux personnes porteuses de handicap, le tarif plus élevé leur impose une double peine. L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de fixer le tarif des repas mixés à 8 € également à partir du 1er février 2025.

Le nombre de bénéficiaires de ce service est en hausse, il s'élève à 81.

8/ INITIATIVE ALLIER – ADHÉSION – RENOUVELLEMENT.

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à Initiative Allier ; le coût de cette adhésion s'élève à 0,30 € par habitant. Pour toute création ou reprise d'entreprise, avec un dossier solide, un plan de financement équilibré, les projets sont accompagnés par la proposition d'un prêt d'honneur. Les entreprises sont à 80% pérennes car elles bénéficient d'un accompagnement dans la durée, et d'un parrain pour épauler le jeune chef d'entreprise.

Cet organisme a accompagné l'installation de 8 projets sur les 3 dernières années sur le territoire :

- Le Petit Gourmand à LAPALISSE,
- Bati'Vert à SAINT-PRIX,
- LC Carrosserie à LAPALISSE,
- 03 Aéro Service à PÉRIGNY,
- Le Vagabond du Vin à SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS,
- Travaux Sylvicoles à SAINT-ÉTIENNE-DE-VICQ,
- L'Instant Pizz à PÉRIGNY,
- Arbres et Forêts d'Avenir à BILLEZOIS.

9/ CAMPING DE LAPALISSE – TRANSFERT À LA COMMUNE DE LAPALISSE.

Après l'échec de la recherche d'une mise en gérance du camping de LAPALISSE, il a été décidé de le mettre en vente afin de pouvoir développer les activités sur le site, de le rendre plus attrayant et donc de développer le tourisme. Un acquéreur a été sélectionné, et la Commune de LAPALISSE demande donc l'annulation du procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de procéder à l'annulation de la mise à disposition des biens immobiliers du camping de LAPALISSE par la Commune de LAPALISSE à la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE ; cette annulation de transfert sera effective à la date de la signature de l'acte authentique de vente, la gestion du camping reste pour l'instant de compétence communautaire. Le montant des sommes à devoir par la Commune à la Communauté de Communes, en indemnisation des investissements réalisés, sera déterminé dans les semaines à venir.

10/ FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE SUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE.

Le projet de feuille de route « France Numérique Ensemble – Allier Bourbonnais » tel que présenté aux élus est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Cette décision vient officialiser l'adhésion de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à la gouvernance « France Numérique Ensemble – Allier Bourbonnais ».

Une signature officielle du plan d'actions avec l'ensemble des membres est pressentie pour le 1er semestre 2025.

11/ VOIRIE COMMUNAUTAIRE – REFONTE.

Après avoir été débattu en Commission Voirie et en Bureau Communautaire, le projet de refonte concernant la voirie communautaire est présenté en séance pour validation.

Un débat a lieu car tous les élus ne sont pas unanimes sur les voies retenues.

Madame WALRAET demande pourquoi le Chemin des Perrins est supprimé car il a un intérêt communautaire puisqu'il relie SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS à BILLEZOIS.

Monsieur PLANCHE répond qu'il n'a pas d'intérêt communautaire car la partie qui est sur BILLEZOIS n'est pas revêtue et est donc exclue, de ce fait, des voiries communautaires. Vu la longueur de ce chemin la commune de BILLEZOIS n'envisage pas du tout de le revêtir.

Monsieur POUZERAT maintient la demande de la Commune de DROITURIER qui souhaite le rajout de 400 ml, allant de l'ancienne RN7 à Bel Air, en raison d'un attrait touristique (chambre d'hôtes et atelier de coutellerie).

Monsieur le Président propose de voter la liste des voiries telle qu'elle est présentée en séance, indiquant que les demandes formulées ne sont pas retenues.

La liste des voiries communautaires est adoptée par 18 voix POUR, 1 ABSTENTION (Monsieur BODIN) et 5 voix CONTRE (Monsieur LASSALLE, Monsieur POUZERAT, Monsieur HERVIER, Madame WALRAET, Monsieur POTHIER).

12/ ÉCOLES DE LAPALISSE – APPEL DE COTISATIONS 2025.

L'assemblée délibérante fixe à l'unanimité le montant des frais de scolarité à demander aux communes extérieures à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » à 1 083 € par élève (contre 945 € en 2024), au titre des frais de scolarité pour l'année 2025.

13/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) – PRÉSENTATION DU RAPPORT N°24.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les orientations de la C.L.E.C.T. réunie le 2 décembre 2024, qui a statué sur les charges transférées.

14/ PACTE DÉPARTEMENTAL – CONTRACTUALISATION.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'évolution du contenu du PACTE DÉPARTEMENTAL depuis sa délibération de janvier 2024, et autorise Monsieur le Président à signer le pacte départemental 2024 – 2026 conclu entre la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » et le Conseil Départemental de l'Allier.

Par ce pacte, le Conseil Départemental alloue une aide financière de 591 175 € pour le financement de 2 071 250 € de programmes d'investissement, et un bonus de 45 475 € pour un projet de développement spécifique.

15/ COMMUNE DE LE BREUIL – CITY STADE – FONDS DE CONCOURS.

Dans le cadre des travaux de réalisation d'un city stade sur la Commune de LE BREUIL, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de la Commune de LE BREUIL pour le revêtement synthétique qu'elle a voulu réaliser sur le city stade.

16/ PISCINE DE LAPALISSE – AVENANT N°4.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer un avenant administratif au contrat avec IDEX afin de reprendre en direct la fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur COLLANGES demande à qui appartient le contrat de revente d'électricité produite. Il n'y a pas de revente d'électricité sur ce bâtiment, l'électricité produite est directement déduite de la facture.

17/ PISCINE DE LAPALISSE – REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président concernant les pénalités qui ont été appliquées dans le cadre du contrat de maintenance confié à l'entreprise IDEX, et afin de mettre rapidement un terme à ce contrat qui ne remplit pas les conditions initiales, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité d'effectuer une remise gracieuse des pénalités listées en séance, émises par la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à l'encontre d'IDEX dans le cadre du marché public global de performance pour la requalification de la piscine de LAPALISSE. Les pénalités concernaient des non-atteintes de performance.

18/ PISCINE DE LAPALISSE – RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC IDEX – AVENANT N°5.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications de son Président sur les conditions de reprise de l'exploitation de l'équipement, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à résilier le contrat liant la collectivité à IDEX, dans le cadre du marché public global de performance pour la requalification de la piscine de LAPALISSE par la rédaction d'un avenant de résiliation. La résiliation prendra fin le 12 mai 2025 au plus tard.

19/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Les virements de crédits proposés sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée communautaire :

- Rajout de 600 € en dépenses et en recettes pour être en conformité avec la Taxe d'aménagement à percevoir et à reverser aux communes membres.

-

20/ PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN ALLIER AVAL – SUBVENTION.

Dans le cadre du financement de l'étude relative à l'élaboration du programme d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin Allier Aval (de 2025 à 2028), le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 2 925 € au SAGE ALLIER AVAL, soit 731 € par an. L'assemblée délibérante estime toutefois que le coût de l'étude est très élevé.

21/ VOEU RELATIF À LA RECONSIDÉRATION DE L'EFFORT DEMANDÉ AUX COLLECTIVITÉS DU FAIT DE LA DÉGRADATION DES FINANCES PUBLIQUES.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité appelle le Gouvernement et les parlementaires à revoir l'ensemble des mesures qui étaient proposées dans le projet de Loi de Finances pour 2025 dans un souci de justice et d'effort mesuré, demandées aux collectivités locales. Pour la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, cela représente un effort de près de 110 000 €.

22/ PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS).

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde est présenté à l'assemblée délibérante qui le valide. Des corrections mineures sont apportées à celui qui avait été transmis avec la note de synthèse. Le Plan Intercommunal de Sauvegarde tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de ce jour sera transmis à Madame le Préfet, ainsi qu'à toutes les communes qui devront l'approuver. Chaque Maire devra ensuite prendre un arrêté.

Ensuite, des conventions entre la Communauté de Communes et les Mairies seront établies, les Maires des communes membres devront bien informer la Communauté de Communes de toute modification intervenant sur le PICS.

Ce n'est qu'après réception de toutes les délibérations, arrêtés et conventions qu'une délibération sera prise par la Communauté de Communes pour la mise en place officielle du PICS.

23/ 10ÈME EMBOUTEILLAGE DE LAPALISSE – BILAN.

Le bilan de la 10ème édition de l'Embouteillage de Lapalisse est présenté en séance ; ce fut un réel succès autant pour les participants que pour les spectateurs. 200 bénévoles, 50 agents étaient mobilisés dans l'organisation, 5 communes étaient points de départ, 40 associations étaient impliquées, 18 partenaires ont soutenu la manifestation d'un budget total de 68 700 €. Beaucoup de nationalités différentes étaient présentes, il y a eu aussi une belle représentation des différentes régions françaises. Beaucoup de témoignages élogieux ont été recueillis.

24/ ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES 2025.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le calendrier des événements communautaires 2025 :

- **29 mars 2025** - *Salle de La Grenette à Lapalisse* - **Forum sur la Rénovation de l'Habitat**,
- **23 mai 2025** - *Place Leclerc à Lapalisse* - **6ème Marché de Producteurs de Pays**, organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier,
- **25, 26, 27, 31 juillet et 1er, 2, 3 août 2025** - *Parc du château de La Palice* - **Spectacle Son et Lumière** porté par l'Office de Tourisme en collaboration avec l'Association les Compagnons du Temps,
- **6 septembre 2025** - *Gymnase à Lapalisse* - **Forum des Associations.**

25/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONSEILS ET BUREAUX DE L'ANNÉE 2025.

Le calendrier des Bureaux et Conseils envisagés pour l'année 2025 est communiqué en séance.

26/ QUESTIONS DIVERSES.

- **RÉVISION DU PLUj** : *Monsieur VIVIER interroge Monsieur le Président sur les conséquences d'un assouplissement des dispositions de la loi ZAN compte tenu des débats actuellement en cours. Ne serait-il pas judicieux de stopper la procédure de révision afin de savoir quelles seront les évolutions possibles qui pourraient répondre aux attentes des communes et de la Communauté de Communes.*

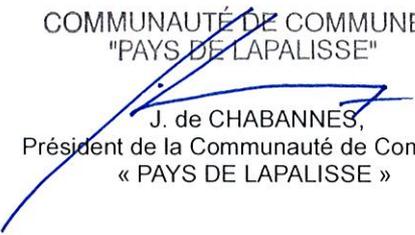
Monsieur Didier HANGARD rappelle que le Vendredi 13 décembre 2024 il y aura la projection de Cendrillon à la Microfolie – entrée gratuite.

Le 14 janvier ce seront les vœux de la Communauté de Communes aux élus et aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Fait à Lapalisse, le 12 décembre 2024

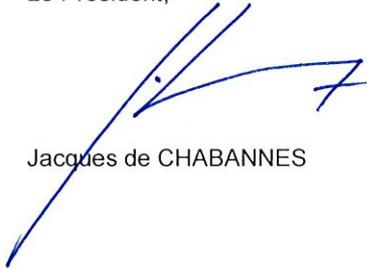
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"



J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 15 janvier 2025

Le Président,



Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,



Delphine THEVENOUX